

L'équipe de l'ARFA et son Conseil d'Administration vous souhaitent une très bonne année 2017

Nouveaux salaires en apprentissage :

SMIC 1^{er} janvier 2017 : Le SMIC horaire passe à **9,76 €** brut au 1^{er} janvier 2017. Cela porte la rémunération brute minimale mensuelle et le salaire des apprentis aux valeurs suivantes (pour un temps plein de 151,67 heures, soit, 1 480,30 € mensuels), à :

Dans le secteur privé (en euros) :

Diplômes	BAPAAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS		
	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans
Ages			
1 ^{ère} année	25% 370,07	41% 606,92	53% 784,56
2 ^{ème} année	37% 547,71	49% 725,35	61% 902,98

Dans le secteur public (en euros):

Ages	16-17 ans			18-20 ans			21-25 ans		
	Diplômes	BAPAAAT	BPJEPS	DEJEPS et DESJEPS	BAPAAAT	BPJEPS	DEJEPS et DESJEPS	BAPAAAT	BPJEPS
1 ^{ère} année	25%	35%	45%	41%	51%	61%	53%	63%	73%
	370,07	518,10	666,13	606,92	754,95	902,98	784,56	932,59	1 080,62
2 ^{ème} année	37%	47%	57%	49%	59%	69%	61%	71%	81%
	547,71	695,74	843,77	725,35	873,38	1 021,41	902,98	1 051,01	1 199,04

Pensez à l'appliquer sur les salaires de janvier 2017 !

Apprentis handicapés :

Le décret du 12 décembre 2016 relatif à l'aménagement de l'apprentissage pour les travailleurs handicapés et les sportifs de haut niveau, adapte notamment les modalités de temps de travail en entreprise au bénéfice des travailleurs handicapés. Ces dispositions sont désormais applicables aux apprentis auxquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue au cours de leur apprentissage et non plus seulement réservées aux jeunes ayant obtenu leur ROTH avant l'entrée en CFA.

Le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail de l'apprenti reconnu travailleur handicapé. (Pour de plus amples informations, contacter l'organisme de formation ou la référente handicap du CFA ARFA.)

TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous êtes assujettis au versement de la taxe d'apprentissage ?

Alors pensez à nous verser ou à nous flécher cette dernière !

Attention, date limite au 28 février 2017

Merci pour nos apprentis !



ARFA

29 rue David d'Angers

75019 Paris

Tel : 01 42 45 92 32

Fax : 01 42 45 92 35

contact@arfa-idf.asso.fr



Rejoignez-nous sur

Notre site web :

<http://www.arfa-idf.asso.fr>

